CSE du 20-09-2018 / intervention sur les textes relatifs au numérique

Nous nous réjouissons et nous félicitons du nouvel espace que tient le numérique dans le débat éducatif. Depuis l'arrivée du ministre, nous attendions d'entendre ses intentions en matière de prise en compte du numérique au service d'une école de la réussite. Son discours à Ludovia, fin août répondait à une partie de nos attentes, mais il manquait encore les mesures concrètes contribuant à mobiliser le numérique et à lui donner toute sa place à l'École, à l'instar de celle qu'il occupe dans la société.

Nous ne débattrons pas ici des intérêts ou des dangers d'une société du numérique, mais nous ferons simplement le constat que l'École ne peut pas ignorer ce qu'est la société. La fracture numérique fréquemment invoquée par les uns ou les autres est moins liée à des facteurs matériels qu'à la nature des usages.

Les textes qui nous sont aujourd'hui proposés répondent à notre sens aux besoins des jeunes ; nous les soutiendrons et nous engagerons les inspecteurs à s'impliquer fortement dans leur mise en œuvre.

Nous défendons en particulier l'idée que les évaluations qui sont proposées s'inscrivent parfaitement dans une logique formative. A cet égard, nous soulignons que ce caractère suppose une régularité et une simplicité dans les processus d'évaluation mis en œuvre. Une appréciation en fin de cycle ne s'inscrirait pas dans cette logique, mais plutôt dans celle d'un constat qui ne permettrait pas de prendre en compte les besoins spécifiques de chaque élèves. Le numérique est un fantastique outil pour proposer de véritables adaptations des contextes d'apprentissage. Comment pourrions-nous nous contenter d'une évaluation formelle des compétences en ce domaine ? Les outils proposés sont des plus intéressants ; en limiter l'impact par une rigidification des pratiques évaluatives serait totalement absurde et appauvrirait de manière regrettable le caractère innovant de la démarche proposée.